

## → 2 types de cartes :

### le "Passeport lire, écouter, voir"

[ Tarifs affichés dans les médiathèques ou consultables sur [www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr) ]

Valable un an, il vous donne accès à tous les services :

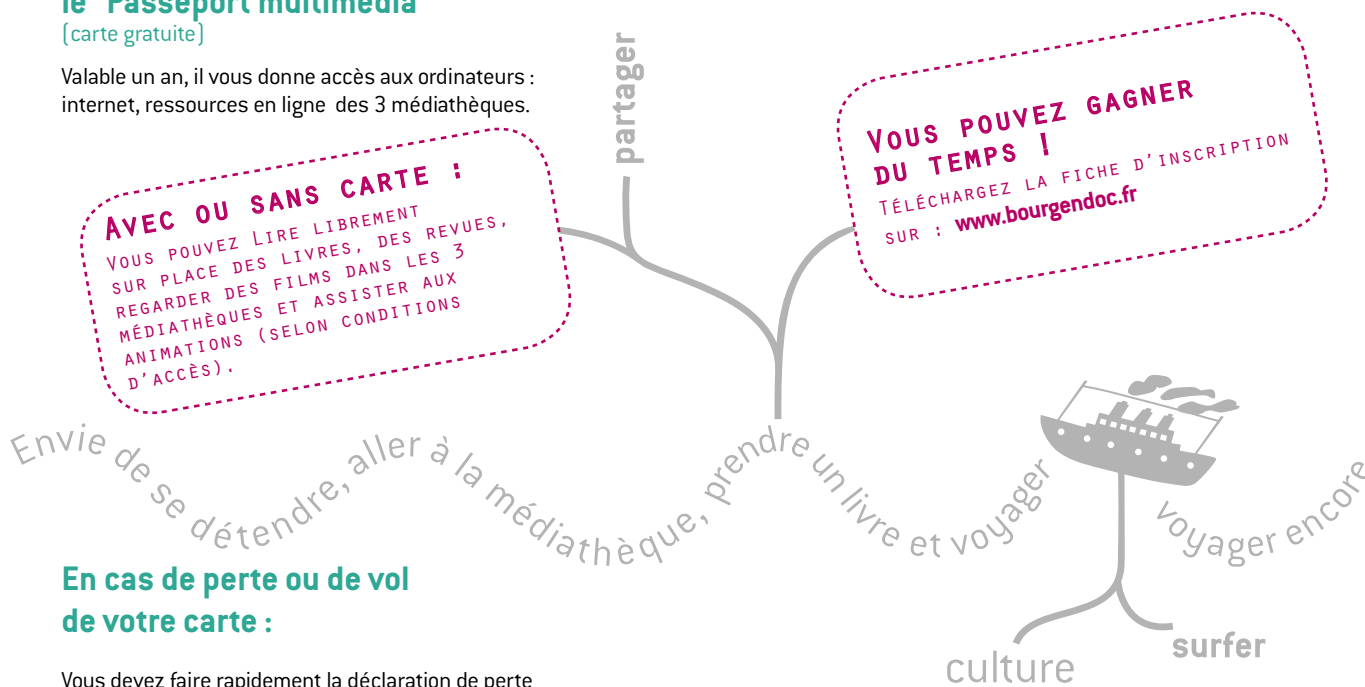
- emprunt de tous types de documents
- Les enfants de moins de 13 ans n'ont pas accès aux collections adultes (sauf CD)
- consultation du compte-lecteur sur [www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)
- accès aux ordinateurs : internet, ressources en ligne

Si vous êtes de passage temporairement à Bourg-en-Bresse, vous pouvez bénéficier d'un passeport à tarif préférentiel, dont la validité est limitée à 2 mois.

### le "Passeport multimédia"

[ carte gratuite ]

Valable un an, il vous donne accès aux ordinateurs : internet, ressources en ligne des 3 médiathèques.



### En cas de perte ou de vol de votre carte :

Vous devez faire rapidement la déclaration de perte ou de vol de votre carte :

- à l'accueil de l'une des 3 médiathèques,
- par téléphone,

et présenter une pièce d'identité pour l'émission d'une nouvelle carte (remplacement payant).

## → Pour obtenir votre carte :

"Passeport lire, écouter, voir" ou "Passeport multimédia", rendez vous dans l'une des 3 médiathèques, pour compléter la fiche d'inscription, muni(e) des pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une autorisation parentale pour enfants de moins de 13 ans (incluse dans la fiche d'inscription),
- le dernier avis d'imposition pour les personnes non imposables (avant déduction fiscale).

Règlement intérieur complet du Réseau de lecture publique sur : [www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)

# Toutes les infos pratiques

## Réseau de Lecture Publique

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015



Ville de Bourg-en-Bresse, service Communication - Dessin : © Ville de Bourg-en-Bresse/Raphaëlle Tchoukriel - Décembre 2014 - Imprimerie Poncet, papier 100% recyclé.

## → Le Réseau de lecture publique, c'est :

### 3 médiathèques

#### Médiathèque Elisabeth et Roger Vailland

Brou  
1, rue du Moulin de Brou  
(proche du centre commercial)

Tél : 04 74 42 47 10

Parking gratuit  
Bus : ligne 6  
(arrêt Médiathèque)



#### Médiathèque Aimé Césaire

Reyssouze  
1, place Jean-Michel Bertrand  
(proche du cinéma)

Tél : 04 74 42 47 20

Parking gratuit  
Bus : ligne 1  
(arrêt J.Moulin)



#### Bibliothèque Albert Camus

Centre-ville  
6, av. Alsace Lorraine  
(proche de l'Office de Tourisme)

Tél : 04 74 42 47 00

Parking payant (Préfecture)  
Bus : lignes 1, 3, 4  
et 8 (arrêt Hôtel de Ville)



## → Horaires :

	Mardi *	Mercredi	Jeudi *	Vendredi *	Samedi
Médiathèque E. & R. Vailland	13 h 30 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 18 h 30	13 h 30 - 18 h 30	13 h 30 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 17 h
Médiathèque A. Césaire	13 h 30 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 18 h 30		13 h 30 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 17 h
Bibliothèque A. Camus	12 h 30 - 18 h	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 18 h		12 h 30 - 18 h	9 h 30 - 12 h 30 14 h - 17 h

\* **Accueils de groupes** (scolaires, centres de loisirs...)  
> Durant la période scolaire, les espaces jeunes de la médiathèque Vailland et de la bibliothèque Camus sont réservés aux groupes sur certaines plages.

### Animations et rendez-vous culturels :

- > Programme sur [www.cheminsdelaculture.fr](http://www.cheminsdelaculture.fr)
- > Plaquette disponible dans les 3 médiathèques
- > Renseignements au 04 74 42 47 24

### 1 service de portage à domicile

Ce service est offert sous conditions aux personnes ne pouvant pas se déplacer dans les médiathèques.  
Tél : 04 74 42 47 07

### 1 site internet

[www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)



### 1 page facebook

<http://www.facebook.com/mediathequesbourgenbresse>

**Horaires d'été**  
Affichage dans votre médiathèque  
Consultation sur [www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)

## → Conditions d'emprunt :

Avec votre carte "Passeport lire, écouter, voir", vous pouvez emprunter :

**15 documents** au total  
sur les 3 médiathèques, dont 4 DVD

**Pour 3 semaines**

Retour des documents, sur place  
ou dans la boîte de retour extérieure  
(en dehors des heures d'ouverture)

**Pendant l'été, les conditions changent**

### Réservez vos documents !

Dans la limite de 4 réservations simultanées.



### Gérez vos emprunts !

Liste de vos emprunts et date de leur retour.



### Prolongez la durée du prêt !

Valable une seule fois, avant l'échéance de votre prêt, pour une nouvelle durée de 21 jours, sauf réservation déjà enregistrée par un autre abonné et à l'exclusion des "nouveautés".



### Faites des suggestions d'achat !



- Sur [www.bourgendoc.fr](http://www.bourgendoc.fr)
- En vous rendant sur place
- Par téléphone